



Challenge ROTAX MAX Canada
Réglementation Sportive 2009
Version: 27 février 2009

Une série Nationale Sanctionnée par
ASN Canada FIA



A) Challenge ROTAX MOJO MAX 2009

Réglementation sportive 2009

(Cette réglementation sportive 2009 remplace la réglementation sportive 2008)

1. Général

Le CENTRE DE KARTING ROTAX ("ROTAX") et ses distributeurs autorisés organisent la Grande Finale du Challenge MOJO ROTAX MAX ("GFCRM"), les Événements Challenge Rotax Max Internationaux (CRM) et les Challenges ROTAX MOJO MAX nationaux. (CRM).

Les expressions "ROTAX MOJO MAX CHALLENGE", "ROTAX MOJO MAX EURO CHALLENGE", "ROTAX MOJO MAX ASIA CHALLENGE" et "ROTAX MOJO MAX CHALLENGE GRAND FINALS" sont la propriété de BRP-ROTAX GmbH & Co. KG. (ROTAX).

La section A) « RÉGLEMENTATION SPORTIVE DU CHALLENGE ROTAX MOJO MAX » 2009 explique le concept du programme du Challenge Rotax Mojo Max et édicte la réglementation applicable pour le challenge national disputé dans les différents pays et nécessaire pour la qualification des pilotes pour la GFCRM.

Le chapitre B) « RÉGLEMENTATION SPORTIVE DE LA FINALE MONDIALE DU CHALLENGE ROTAX MOJO MAX » édicte les règles applicables pour la Grand Finale du Challenge Rotax Max.

Le chapitre C) « RÉGLEMENTATION SPORTIVE DU CHALLENGE ROTAX MAX CANADIEN » donne les détails relatifs au challenge disputé au Canada.

Toutes les parties concernées (FIA, CIK-FIA, ASN, Organismes, les inscrits et les circuits) s'engagent à appliquer et à observer les règles régissant les événements de course.

Les challenges doivent se dérouler en accord avec la réglementation Sportive 2009 du Challenge MOJO Rotax Max, la réglementation technique 2008 du Challenge MOJO Rotax Max, le Code sportif international ("CSI") et ses annexes, avec les règles techniques de la réglementation internationale du karting ainsi que toute réglementation complémentaire pouvant être ajoutée par l'ASN concernée.

Toute modification ou exception à la réglementation Sportive et Technique du CRM doit recevoir l'approbation écrite de BRP-ROTAX suivant l'entente avec l'ASN présentant la série et la CIK-FIA.

TOUT CE QUI N'EST PAS EXPRESSÉMENT AUTORISÉ EST INTERDIT.

2. Statut du Challenge

Le CRM et la GFCRM sont reconnus par la CIK-FIA, conformément à la « Réglementation de Reconnaissance de Karting 2003 » datée du 16.09.2002.

Un seul CRM par pays permettant la qualification des pilotes à la GFCRM est sanctionné par ROTAX. Seul le Distributeur Rotax Autorisé a le droit exclusif d'organiser un CRM national. Le Challenge MOJO ROTAX MAX (CRM) se déroulera comme une compétition de type « Club » et doit être sanctionné par la fédération nationale de sport automobile de chacun des pays impliqués, en l'occurrence ASN Canada-FIA

2.1. Classes au CRM et à la GFCRM

CRM : Micro Max, Mini MAX, Junior MAX, MAX, MAX MASTERS et DD2
GFCRM : Junior MAX, MAX et DD2

Il est interdit de faire rouler deux catégories en même temps sur la piste, sauf si deux catégories juniors se suivent quant aux âges (Micro/Mini, Mini/Junior).

3. Réglementation

3.1. Licence

Le pilote doit être un résident permanent du pays dans lequel il participe au CRM afin de pouvoir se qualifier pour la GFCRM.

Un compétiteur désirant prendre part au CRM qui détient ou a détenu une licence Internationale de karting de grade A ou B en 2008 ou 2007 doit faire une demande spéciale d'éligibilité auprès de ROTAX. Cette application consiste en une demande écrite d'autorisation de participation et doit inclure toutes les informations pertinentes concernant les événements et les résultats des compétitions sanctionnées par la CIK auxquelles le compétiteur a participé au cours des 3 dernières années.

Cette demande de participation doit porter le sceau de l'ASN et du Distributeur Rotax du pays concerné. La demande doit être acheminée à Rotax par le Distributeur. La décision de ROTAX concernant une telle demande est finale et sans appel.

Les pilotes ayant détenu de telles licences avant 2007 sont éligibles à prendre part au CRM.

Les pilotes prenant part à la GFCRM doivent détenir une Licence Internationale C ou supérieure et une licence de Compétiteur émises par une ASN membre de la CIK-FIA. Les pilotes âgés de moins de 18 ans ne peuvent s'enregistrer à titre de Compétiteur (en conformité avec l'art. 2.7 des Prescriptions Générales de la réglementation de Karting CIK-FIA).

Pour les catégories présentes au CRM, une licence nationale ou une licence de type Club est requise, conformément aux exigences de l'ASN du pays concerné.

3.2. Ages :

RMC 2008

Catégorie Micro Max : Les âges sont fixés en fonction de la réglementation de l'ASN concernée.

Canada : Âge : 8 à 10 ans.

Le pilote participant à la catégorie Micro-Max doit avoir 8 ans au moment de sa première course. Toutefois, le pilote est autorisé à participer à une course de club dès l'âge de 7 ans si le club l'autorise spécifiquement.

Catégorie Mini Max : Les âges sont fixés en fonction de la réglementation de l'ASN concernée.

Canada : Âge : 10 à 13 ans.

Le pilote participant à la catégorie Mini-Max doit avoir 10 ans au moment de sa première course.

Catégorie Max Junior

Canada : Pour participer au CRM canadien, le pilote doit avoir 13 ans avant le 7 novembre 2009. Le pilote doit avoir son 17^e anniversaire après le 31 décembre 2009.

International : Pour participer à tout événement du CRM, le pilote doit avoir son 13^e anniversaire avant le 30 septembre 2009. Le pilote doit avoir son 17^e anniversaire après le 31 décembre 2009.

Catégorie MAX et DD2 :

Canada

Pour participer au CRM le pilote doit avoir son 15^e anniversaire avant l'événement auquel le pilote souhaite participer.

*** Si un pilote est éligible pour compétitionner dans les 3 catégories – MAX JUNIOR, MAX et DD2, il peut compétitionner en MAX Junior tant qu'il ne participe pas à une course dans la catégorie MAX ou DD2. Après sa première course en MAX ou en DD2, il n'est plus éligible à compétitionner en MAX JUNIOR. La participation du pilote dans toute autre catégorie de karting que MAX ou DD2 n'a pas d'effet pour déterminer l'éligibilité du pilote à compétitionner en MAX JUNIOR.

Catégorie MAX MASTERS

Pour participer à cette catégorie, le pilote doit avoir son 32^e anniversaire avant le 31 décembre 2009.

GFCRM 2009:

Tous les pilotes respectant les âges pour chacune des catégories décrites ci-haut sont éligibles pour se qualifier en vue de la GFCRM 2009.

3.3. Déroulement des épreuves

3.3.1.GFCRM

La GFCRM se déroule en une seule épreuve.

La GFCRM est un Événement International Réservé (suivant l'article 19 du Code Sportif International de la FIA), sur invitations contrôlées par BRP-ROTAX. Les dépenses relatives aux karts, moteurs, pneus, essence, hébergement et les frais d'inscription pour les pilotes qualifiés (voir art. 3.7) de la GFCRM sont payées par BRP-Rotax et ses distributeurs, en autant que la « Réglementation Sportive » et la « Réglementation technique » du CRM sont respectées dans leur CRM national.

3.3.2.CRM

Chaque événement d'un CRM comprend une pratique libre, une qualification, des manches (pour se qualifier à la pré-finale et la finale si nécessaire), une pré-finale et une finale. Il est possible d'avoir 2 compétitions le même jour (ex. pré-finale A & B, finales A & B).

Pratiques libres : déterminé par les organisateurs de la course, dépendant notamment de la longueur de la piste.

Qualifications : déterminé par les organisateurs de la course, dépendamment notamment de la longueur de la piste.

Manches/points : Le nombre de manches et de points seront déterminés par les organisateurs nationaux du challenge. Durée minimale d'une manche : 10 km ou 15 minutes.

Pré-finale : Grille de départ avec un maximum de 36 pilotes. Le directeur de course peut autoriser des pilotes additionnels en fonction de la longueur de la piste, conformément à la réglementation de la CIK-FIA. Durée minimale de 15 km ou de 15 minutes. Les points seront attribués de la façon suivante : 1^{ère} pos : 34 points ; 2^e pos: 33 points ; 3^e pos: 32 points ; 4^e pos : 31 points ; 5^e positions 30 points : ... jusqu'à la dernière position parmi les personnes ayant terminé l'épreuve.

Finale : Grille de départ avec un maximum de 36 pilotes. Le directeur de course peut autoriser des pilotes additionnels en fonction de la longueur de la piste, conformément à la réglementation de la CIK-FIA. Durée minimale de 20 km ou de 20 minutes. Les points seront attribués de la façon suivante : 1^{ère} pos : 55 points ; 2^e pos: 52 points ; 3^e pos: 50 points ; 4^e pos : 49 points ; 5^e positions 48 points : ... jusqu'à la dernière position parmi les personnes ayant terminé l'épreuve. Pour les compétiteurs n'ayant pas complété l'épreuve, ils se verront attribuer un nombre de point équivalent au pointage obtenu par le dernier compétiteur ayant complété l'épreuve, moins 5 points.

Pour les courses Micro Max, Mini Max et Max Junior, la distance ou la durée devra être conforme à la réglementation nationale du pays concerné.

3.3.3. Nombre de courses minimales

Si le CRM consiste en un championnat national, un minimum de 5 courses est requis afin que les pilotes puissent se qualifier pour la GFCRM. Si le CRM est divisé en CRM régionaux (i.e. Nord – Sud), un minimum de 5 courses par région respectant toute la réglementation Sportive et Technique du CRM est requis. Une finale nationale doit avoir lieu pour déterminer quels pilotes se qualifieront pour la GFCRM. Le nombre de pilotes invités à la finale nationale sera déterminé par l'organisateur national.

3.4. Classement

3.4.1. GFCRM

Le classement final de la GFCRM est celui de la course finale.

3.4.2. RMC

3.4.2.1. Points

Seuls les points obtenus dans les pré-finales et les finales d'une course comptent pour le pointage cumulatif du CRM.

3.4.2.2. Pointage cumulatif

Tous les résultats des pré-finales et des finales comptent pour le classement général, sauf si le règlement de la série le prévoit autrement. La dernière course nationale doit avoir lieu au plus tard le 25 octobre 2009. Pour une date plus tardive, BRP-Rotax doit y consentir par écrit.

Si deux ou plusieurs pilotes terminent la saison avec le même nombre de points, le classement final sera établi de la façon suivante :

- le pilote ayant obtenu de plus de premières places dans les finales sera placé premier. Si l'égalité persiste, le pilote avec le plus grand nombre de deuxième places sera placé premier, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'égalité soit brisée.
- S'il est impossible de départager les pilotes avec les résultats des courses finales, le pilote ayant obtenu de plus de premières places dans les finales sera placé premier. Si l'égalité persiste, le pilote avec le plus grand nombre de deuxième places sera placé premier, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'égalité soit brisée.
- S'il est impossible de briser l'égalité, BRP-Rotax déterminera le gagnant en fonction des critères qui lui semblera appropriés.

3.4.2.3. Points bonis

Chaque compétiteur recevra un point boni par épreuve auquel il aura participé. Ces points bonis compteront pour le pointage cumulatif. Chaque compétiteur devra participer à 4 épreuves ou plus pour avoir droit aux points bonis.

3.5. Procédure de départ

3.5.1. GFCRM et RMCEC

Pour la GFCRM et le RMCEC, la réglementation pour les « départs lancés pour karts à embrayage sans boîte de vitesse » des Prescriptions générales de la réglementation CIK-FIA s'appliquent pour toutes les catégories.

3.5.2. CRM

Grille de départ à 2 files : 1 tour de chauffe suivi d'un tour de formation où les dépassements sont strictement interdits, suivis d'un départ lancé.

3.6. Frais d'inscription

Il n'y a aucun frais d'inscription pour la GFCRM. Pour le RMCEC et les CRM, les frais d'inscription lors des événements sont établis par les organisateurs.

3.7. Pilotes invités à la GFCRM 2008

Le nombre total de pilotes pouvant se qualifier pour la GFCRM 2009 est de :

MAX Junior	72
MAX	72
DD2	72

Les pilotes qualifiés pour la GFCRM dans les catégories MAX Junior, MAX et DD2 vont compétitionner sur une même marque de châssis fournis sans frais par ROTAX ou leurs partenaires.

Mode de qualification pour la GFCRM:

Les pilotes suivants seront qualifiés :

Classe MAX Junior

- Le vainqueur de chacun des CRM nationaux 2009, autorisés par écrits par BRP-Rotax, dans la catégorie MAX Junior;
- Des pilotes provenant des Challenges Rotax Max internationaux (le nombre de pilote sera précisé dans la réglementation sportive des challenges respectifs).

Classe Max :

- Le vainqueur de chacun des CRM nationaux 2009, autorisés par écrit par BRP-Rotax, dans la catégorie MAX;
- Des pilotes provenant des Challenges Rotax Max internationaux (le nombre de pilote sera précisé dans la réglementation sportive des challenges respectifs).

Classe DD2

- Le vainqueur de chacun des CRM 2008 nationaux, autorisés par écrit par BRP-Rotax, dans la catégorie DD2;
- Des pilotes provenant des Challenges Rotax Max internationaux (le nombre de pilote sera précisé dans la réglementation sportive des challenges respectifs).

Autres possibilités de qualification

Invitations discrétionnaires

- BRP-Rotax pourra remettre des invitations discrétionnaires à certains pays n'ayant pas de CRM ou dans des pays où un distributeur sera établi après le 1^{er} mai 2009.
- BRP-Rotax se réserve le droit d'offrir des invitations discrétionnaires à certains pilotes suivants les critères qui lui sembleront appropriés.

Forfaits pilotes

Des forfaits pilotes pour l'invitation de pilotes supplémentaires peuvent être offerts à certains pays organisant un CRM, respectant la réglementation sportive et technique 2009 seulement. Ces forfaits ne peuvent être offerts qu'aux pilotes suivant le champion national dans la catégorie concernée ou tel qu'autorisé par BRP-Rotax.

Règles diverses.

Si un pilote est qualifié pour participer à la GFCRM à la fois en vertu d'un CRMI et d'un CRM national, la qualification en vertu du CRMI a priorité pour la qualification à la GFCRM. Dans ce cas, le pilote suivant dans le classement de son CRM national sera qualifié pour la GFCRM.

Si un pilote se qualifie en vertu de deux ou plusieurs CRMI et/ou CRM national à la fois, BRP-Rotax se réserve le droit de décider en vertu de quelle série ou Challenge national le pilote se qualifie pour la GFCRM.

Si un pilote se qualifie pour participer à la GFCRM dans deux catégories, il peut seulement participer à la GFCRM dans la catégorie la plus élevée. L'ordre des catégories est la suivante : DD2 / MAX / DD2 Masters / MAX Masters / Junior.

Le Centre de Karting ROTAX se réserve le droit d'inviter à la GFCRM 2009 un nombre supplémentaire de pilotes pour certains pays qui seront invités à la GFCRM, sous certaines conditions.

Cérémonie de remise des prix

Lors de la cérémonie de remise des prix, les trois premiers compétiteurs doivent être vêtus de leur combinaison de course, complètement fermée.

3.8. Poids minimum:

En tout temps, le poids minimal du kart, incluant le pilote et son équipement de protection (casque, combinaison, gants etc.) doit être d'au moins:

Classe Micro Max et Mini Max : suivant la réglementation nationale.

Canada

Classe Micro Max **106.5 kg (235 lbs)**

Mini Max class **131.5 kg (290 lbs)**

Junior MAX class: **145.0 kg (320 lbs)**

MAX class: **165.0 kg (364 lbs)**

MAX Master class: **173.0 kg (381 lbs)**

DD2 Master class: **175.0 kg (386 lbs)**

* Lors d'un événement, les poids doivent être mesurés en kilogrammes ou en livres, jamais les deux, selon le règlement particulier de l'événement.

3.9. Espace de commandite sur les Karts

GFCRM

Il est suggéré aux pilotes participants à la GFCRM d'apposer sur leur kart les autocollants promotionnels fournis par l'organisateur, tel qu'indiqué dans le règlement particulier de l'événement.

Rotax se réserve le droit d'exiger l'ajout d'autocollants de commanditaires supplémentaires. L'ajout d'autocollants de commanditaires personnels est autorisé en autant qu'ils n'entrent pas en conflit avec ceux des commanditaires ci-haut, ni ne les recouvrent.

La réglementation concernant les commanditaires (schéma volontaire à déterminé) doit être conforme à la réglementation du Code Sportif CIK-FIA et de ses Prescriptions générales.

RMC

Les autocollants fournis par les organisateurs pour être placés sur les karts participants aux événements du CRM sont optionnels.

L'organisateur national peut déclarer les autocollants obligatoires en offrant une forme de compensation appropriée en contrepartie de la publicité. Cette possibilité doit être clairement décrite dans un appendice de la réglementation sportive nationale.

3.10. Promotions

Les gagnants doivent porter la casquette d'un des commanditaires lors de la cérémonie de remise des prix si celle-ci est fournie par l'organisateur de la course.

Tous les participants à la GFCRM, à un CRMI ou à un CRM consentent à ce que BRP-Rotax, ses distributeurs et ses commanditaires puissent utiliser des photographies des courses du CRM (incluant le nom et les photographies des pilotes) pour des fins de publicité, promotion et de relations publiques.



APPROVED



B) FINALE MONDIALE DU CHALLENGE ROTAX MOJO MAX RÉGLEMENTATION SPORTIVE 2009

(Cette section a été retirée pour alléger le texte. Pour obtenir le texte de la réglementation sportive 2009 de la GFCRM, consultez le site www.maxchallenge-rotax.com. Version anglaise seulement.)

C) RÉGLEMENTS SPÉCIFIQUES AU CRM CANADIEN

1. Règlements spécifiques au CRM canadien

1.1. Organisateur national

L'organisateur national de la version canadienne du Challenge Rotax Max est SRA Karting International (www.srakarting.com). L'adresse du site officiel du Challenge Rotax Max canadien est www.maxchallenge.ca. Pour toute dérogation à la réglementation d'une série régionale, l'autorisation écrite de SRA Karting Internationale est requise.

1.2. Licence

En conformité avec l'article 3.2, le pilote doit détenir une licence nationale émise par ASN Canada-FIA ou une licence émise par une de ses fédérations affiliées (ex. BCKCA, FSAQ, ect). Les pilotes qui participeront à la finale nationale devront détenir une licence nationale.

1.3. Nombre de courses

Le Challenge Rotax Max canadien est divisé en championnats régionaux : Alberta, Atlantic, Manitoba, Ontario, Ouest du Canada (Colombie-Britannique), Québec, Saskatchewan et le Championnat Western Challenge Series. D'autres régions peuvent s'ajouter en tout temps. Chacun des championnats régionaux doit comporter un minimum de 5 courses. Les championnats régionaux peuvent être complétés après le 9 août 2009 (Finale nationale) mais un minimum de 4 courses devront être disputées avant le 2 août 2009.

1.4. Inscription obligatoire pour le Challenge Rotax Max et frais

Il est impératif de remplir le formulaire d'inscription au Challenge Rotax Max afin de participer à une course comptant pour le CRM. Une preuve d'âge pourra être exigée lors de l'inscription. Il n'y a aucun frais relatifs à l'inscription au CRM. Quant aux frais d'inscription pour participer à chacune des courses, ils seront déterminés par les organisateurs de l'événement.

1.5. Série Western Challenge

Pour la saison 2009, un challenge interprovincial aura lieu dans l'ouest Canadien. Il comportera 6 courses finales disputées lors de 3 événements. Les cinq meilleurs résultats seront retenus pour le classement final. Le pilote ayant récolté le plus de points dans chacune des catégories Rotax Max junior, Rotax Max senior et Rotax DD2 sera invité à prendre part à la finale mondiale 2009. L'invitation pour ces pilotes inclus les dépenses relatives au kart, moteur, pneus, essence, hébergement et frais d'inscription lors de la finale mondiale.

Le classement se fera en fonction du système de pointage prévu à la présente réglementation. En cas d'égalité au terme des six courses, le pilote ayant obtenu le plus de victoires lors des courses finales sera déclaré champion. En cas d'égalité pour le nombre de victoires lors des courses finales, le pilote ayant le plus grand nombre de deuxième positions sera déclaré champion. Au cas où l'égalité persisterait, le pilote ayant obtenu le plus de troisième positions lors des finales, et ainsi de suite si l'égalité persiste toujours, sera déterminé champion.

S'il est impossible de départager les pilotes avec les résultats des courses finales, le pilote ayant obtenu de plus de premières places dans les finales sera placé premier. Si l'égalité persiste, le pilote avec le plus grand nombre de deuxièmes places sera placé premier, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'égalité soit brisée.

Le règlement particulier de cette série sera disponible sur le site www.maxchallenge.ca avant le premier événement.

1.6. Date et lieu de la finale Nationale

La finale nationale du Challenge Rotax Max canadien pour les catégories MICRO MAX, MINI MAX, MAX JUNIOR, MAX et DD2 aura lieu du 7 au 9 août 2009 à un endroit qui sera annoncé plus tard. Le résultat de la finale déterminera les pilotes qui seront qualifiés pour la GFCRM dans les catégories MAX JUNIOR, MAX et DD2 en plus des pilotes qualifiés via le Championnat Western Challenge.

1.7. Éligibilité pour participer à la Finale Nationale.

Pour avoir droit de participer à la finale nationale, les compétiteurs des classes MAX Junior et Max doivent être dûment inscrits au Challenge Rotax Max et avoir participé, avant le 3 août 2009 nationale, à un minimum de 3 courses régionales du Challenge Rotax Max qui se sont déroulées dans une même région ou à 3 courses de la série Western Challenge.

1.8. Déroulement de la finale nationale.

L'épreuve nationale dans les catégories MAX Junior, MAX et DD2 se déroulera de la façon suivante: pratiques libres, qualifications, manches éliminatoires, une course de repêchage, une pré-finale et une finale. Le nombre de manches éliminatoires dépendra du nombre de compétiteurs présents. Les manches éliminatoires se dérouleront suivant les règles CIK-FIA, et détermineront les positions de départ lors de la pré-finale et le résultat de la pré-finale déterminera la position de départ lors de la finale.

1.9. Moteurs éligibles et sceaux

À compter des numéros de séries suivants, seuls les moteurs originalement importés de Rotax au Canada portant un sceau apposé par un Centre de Service Rotax Canadien Autorisé sont éligibles à prendre part aux courses du Challenge Rotax Max :

Moteurs FR125 Max Junior (pour Micro, Mini et Max Junior) : 8341617

Moteurs FR125 Max Senior : 8341757

Moteur DD2 : 8341037

Tout moteur portant un numéro de série antérieur à ces numéros est éligible à prendre part à une course du Challenge Rotax Max au Canada, à la condition d'avoir été inspecté entièrement par un Centre de Service Canadien Autorisé et d'avoir un sceau canadien.

1.10. Protêt

Relativement à un protêt déposé contre un compétiteur en raison de la non-conformité de son moteur, si le moteur est déclaré conforme, la personne ayant déposé le protêt devra assumer tous les frais relatifs au nouveau sceau du moteur, en sus de tous les frais requis pour le dépôt du protêt. Si le moteur est déclaré non conforme, et par conséquent illégal, le compétiteur pris en défaut devra assumer les frais pour installer le nouveau sceau.

Dans le cas où un moteur est déclaré illégal, l'inspecteur technique doit communiquer à l'organisateur régional du CRM les informations suivantes :

- le nom du pilote concerné;
- le numéro de série du moteur;
- le numéro du sceau apposé sur le moteur;

- et le nom du centre de service Rotax ayant apposé le sceau sur le moteur (conformément au carnet du moteur « Engine Identity Card »); et
- Les pièces illégales doivent être confisquées par l'inspecteur technique et remises à l'organisateur régional du CRM. Les pièces illégales ne peuvent en aucun cas être remises au compétiteur.

L'organisateur régional doit communiquer dès que possible ces informations auprès de l'organisateur national et lui faire parvenir les pièces illégales.